www.maire-levescault.fr

Commune de MAIRÉ L'EVESCAULT

L'Echo des Grands-Bois

Bulletin Municipal

- N° 35 - Juin 2016 -

Le Mot du Maire

Comme chaque année à cette même période nous soumettons à votre lecture le bulletin municipal afin de vous informer des projets communaux et pour porter à votre connaissance les documents budgétaires concernant l'année 2016.

En ce qui concerne les projets, vous avez pu voir que notre salle des fêtes est mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite. Nous l'avons inaugurée le 30 janvier dernier en présence de Monsieur le Préfet et des représentants des partenaires financiers de cette opération.

Le projet de « réorganisation » des sites scolaires s'est soldé par un échec puisque je vous rappelle que l'école de Mairé devait être sacrifiée au bénéfice des écoles voisines. Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale avaient convenu avec moi qu'il était inutile de sacrifier une école avec un effectif de 65 élèves. Le contexte de réorganisation des Communautés de Communes n'était pas non plus propice pour s'engager dans ce projet. Il s'agit d'un service public de proximité et quel que soit l'organisation intercommunale il faudra veiller à ne pas dépouiller grossièrement les services publics locaux si nous ne souhaitons pas voir se désertifier nos campagnes.

Notre lotissement n'a toujours pas reçu de demande d'achat de parcelle, l'heure est plus à la morosité qu'à l'investissement, alors que paradoxalement les prêts bancaires n'ont jamais été aussi avantageux pour l'emprunteur. Ce qui pêche de toute évidence, c'est le revenu des ménages qui stagne. Mais nos économistes et décideurs restent persuadés que la priorité doit être donnée à la productivité…. Que deviendront les biens de consommation courante si les consommateurs ne peuvent pas les acheter ?....

Les routes et les chemins vont être réparés et font l'objet en ce printemps d'une attention particulière de la part de la commission voirie.

Le Bar Restaurant vient de fermer ses portes par manque de rentabilité et le conseil municipal a décidé de mettre en vente ce bâtiment compte tenu de la charge financière qu'il représentait au fil des ans par les impayés qu'il avait générés.

Nous nous sommes portés acquéreur de l'ancien bâtiment de la SAUR afin d'y installer d'une part la bibliothèque municipale et, d'autre part, le local des chasseurs.

.../...

Nous venons de vendre un peu plus de quatre hectares des terres des Grands Bois au Département qui va les mettre en réserve foncière dans l'objectif du réaménagement foncier inhérent au futur contournement de Sauzé-Vaussais.

En ce qui concerne l'aménagement de la RD 948 le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour le contournement de MELLE (2ème tranche) de celui de Sauzé-Vaussais et pour une mise en sécurité entre ces deux tronçons par la création d'une voie de dépassement. Je sais que certains s'étonnent que ne soient pas évoqués les contournements des lieux-dits traversés dont celui des BROUSSES. Plusieurs éléments ont guidé notre choix : les moyens du Département ne permettront pas ce type d'aménagement à court terme, l'emprise sur les terres agricoles serait trop importante, l'insécurité routière est bien souvent le résultat d'un manque de vigilance et d'irrespect des limitations de vitesse. Quoi qu'il en soit cet axe ne permettra jamais une circulation à grande vitesse et la vitesse restera limitée à 90 km/h.

En ce qui concerne la vitesse dans le bourg de Mairé, nous allons mener une action de sensibilisation avec un radar pédagogique, avant de passer aux aménagements pour faire ralentir les usagers.

Les documents budgétaires que vous allez découvrir vous montrerons un nouvel endettement de la commune puisque nous avons emprunté 300 000 € pour les travaux de la salle des fêtes et précédemment 200 000 € pour le lotissement. Ces deux emprunts ne mettent pas en péril les finances communales qui restent saines, malgré les baisses des dotations d'état. Nous avons choisi de ne pas augmenter les impôts parce que d'une part l'endettement est parfaitement supportable et d'autre part, nous n'avons pas intérêt à rajouter de la pression fiscale sur des revenus qui n'augmentent pas.

Je vous laisse à la lecture de ce document en vous souhaitant de bons moments avec vos proches, vos amis et vos voisins puisque c'est bien ça le « vivre ensemble ».

Dorick BARILLOT

Sommaire

2-3	Le mot du Maire
5	Budget
6-9	La salle des fêtes a fait peau neuve
10	La future bibliothèque
11	Une page se tourne pour le bar-restaurant
12-13	Notre école
14-15	Le blaireau
16	Le géranium Herbe-à Robert
17	Lotissement des Ouches
18-19	La réforme territoriale
20-21	Modernisation de la RD 948
22	Location des salles municipales
23	Infos déchets
24	Infos

Point Internet

Un point d'accès à internet est mis à la disposition des habitants gratuitement **à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat** qui peut conseiller ou aider sur demande.

Dépenses 2015 et Budget 2016

SECTION DE	FONCTIONNEMENT		DEPENSES
	prévu 2015	réalisé 2015	prévu 2016
Eau, électricité, carburants...	21 750.00	23 724.23	26 250.00
Fournitures entretien (bâtiments, voirie, mairie…)	33 900.00	10 562.18	34 000.00
Travaux divers (voirie, bâtiments, maintenance…)	78 330.00	72 327.07	92 200.00
Charges diverses (contingent incendie, taxes, assurances, téléphone…)	54 000.00	42 462.40	41 910.00
Charges de personnel, élus, cotisations...	149 630.00	130 905.10	144 720.00
Subventions aux associations et CCAS	3 300.00	1 745.00	2 500.00
Intérêts emprunts et ligne de trésorerie	8 000.00	4 250.77	7 400.00
Reversement impôts (FNGIR)	28 100.00	28 065.00	28 100.00
Virement à la section d'investissement	98 600.00	0	25 500.00
Dépenses imprévues	10 750.00	0	16 046.00
	486 360.00	**314 041.75**	**421 626.00**

SECTION DE	FONCTIONNEMENT		RECETTES
	prévu 2015	réalisé 2015	prévu 2016
Recettes diverses (vente de bois, redevance Telecom, SIEDS, Cté Cnes…)	6 660.00	21 506.16	6 760.00
Impôts locaux	128 178.00	133 797.00	135 000.00
Dotations Etat, droits de mutation, compensations	207 741.00	209 170.00	189 866.00
Locations (terres, logements, salles).	26 000.00	26 500.60	20 000.00
Report excédent 2014	117 781.00	117 781.00	70 000.00
	486 360.00	**519 155.25**	**421 626.00**

EXCEDENT 2015 : 205 113.50 €

SECTION DE	D'INVESTISSEMENT		DEPENSES
	prévu 2015	réalisé 2015	prévu 2016
Remboursement capital emprunts	6000.00	1 978.46	102 000.00 Dont emprunt court terme
Subvention budget lotissement	95 903.31	0	95 956.53
Travaux voirie et réseaux	32 927.92	5 483.34	40 000.00
Travaux bâtiments dont salle des fêtes	545 000.00	545 214.44	30 000.00
Transfert études salle des fêtes	51 622.71	51 622.71	0
Caution logement locatif	500.00	0	500.00
Achat matériel	4 596.69	1 248.85	25 000.00
Achat bâtiment	0	0	35 000.00
Déficit d'investissement 2015			152 156.97
	736 550.63	**605 547.80**	**480 613.50**

SECTION DE	D'INVESTISSEMENT		RECETTES
Excédent fonctionnement	36 169.85	36 169.85	135 113.50
Virement section de fonctionnement	98 600.00	0	28 500.00
Emprunt court terme	0	0	90 000.00
Fonds compensation TVA	9 000.00	6 322.53	25 000.00
Caution logement locatif	500.00	0	500.00
Amortissement subvention	3 000.00	3 000.00	3 000.00
Vente terrain Grands Bois	0	0	16 000.00
Subventions Etat, Région, Département	210 500.00	28 889.72	182 500.00
emprunt	300 000.00	300 000.00	0
Taxe aménagement	0	227.95	0
Excédent investissement	27 158.07	27 158.07	0
Transfert frais études salle	51 622.71	51 622.71	0
	736 550.63	**453 390.83**	**480 613.50**

Déficit 2015 : 152 156.97 €

Vous trouverez l'intégralité du budget sur le site internet de la commune.

La salle des fêtes fait peau neuve

Historique, évolution et utilisation :

Après que la commune a acquis le terrain en 1949, c'est en 1952 que le marché de son édification est attribué pour une somme de 5 000 000 de francs au départ. La salle des fêtes a ensuite été bâtie en partie à partir des pierres de la déconstruction du château de Chenay, entre 1953 et 1956. Les travaux ont été achevés et réceptionnés en octobre 1956.
Au départ chauffée par des poêles à mazout, ceux-ci ont été remplacés en 1981 par des chauffages électriques puis en 2005 par un chauffage au plafond.
En 1987, les cuisines du sous-sol ont été aménagées.
Il y a une dizaine d'années (en 2007), une partie de sa charpente et de sa toiture a été refaite...

Depuis 1956 donc, cette salle a accueilli :

- les bals populaires animés par les orchestres locaux où jeunes et moins jeunes montraient leurs propensions aux déhanchés chorégraphiés et synchronisés.

- Les soirées théâtres de la troupe du Foyer, où les acteurs et comédiens émouvaient et divertissaient le public toujours nombreux, en français ou en patois.

- Les soirées du Foyer Rural, concerts vocaux ou instrumentaux, expositions, performances...

- Les soirées des autres associations du cru, dîners dansants, lotos, poules aux gibiers...

- Les mariages des autochtones et autres réunions de famille.

Au centre du bourg, entourée d'un nouveau parking et sise d'un espace de jeux pour les enfants et d'un parc herbeux très prochainement ombragé, d'une taille importante mais pas surdimensionnée, elle est un espace idéal pour le partage de bons moments conviviaux, familiaux ou amicaux.

Cependant, avant travaux, cette salle possédait plusieurs inconvénients majeurs qui ont obligé la précédente mandature à élaborer puis valider un projet de rénovation afin de mettre en accessibilité l'ensemble de la salle (26/7/2012). C'est l'équipe municipale actuelle qui a dû attribuer les marchés, et valider le budget de ces travaux importants (20/6/2014).

Pourquoi cette rénovation ?

Tout d'abord, la Salle Des Fêtes est un E.R.P, un établissement Recevant du Public, et à ce titre elle est soumise à la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

« Art. L. 111-7. - Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, dans les cas et selon les conditions déterminées aux articles L. 111-7-1 à L. 111-7-3. »

L'échéance de l'obligation réglementaire de mise en accessibilité était fixée au 1er janvier 2015 même si une ordonnance a repoussé quelque peu ou adapté l'agenda de mise en accessibilité depuis. Des durées plus longues sont prévues à titre dérogatoire pour :

- les établissements recevant du public de 1ère à 4ème catégorie ;
- les patrimoines comprenant plusieurs établissements ;
- les établissements recevant du public qui sont en difficulté financière avérée.

Dans le diagnostic, il fallait rendre obligatoirement accessibles les toilettes (inaccessibles à cause des trois marches de l'ancienne partie « bar »), les cuisines (en sous-sol et donc inaccessibles), en les mettant aux normes actuelles, mettre des rampes inclinées…

L'ensemble des travaux :

Il a été proposé par un architecte de réaliser 3 blocs en prolongement latéral de la salle.

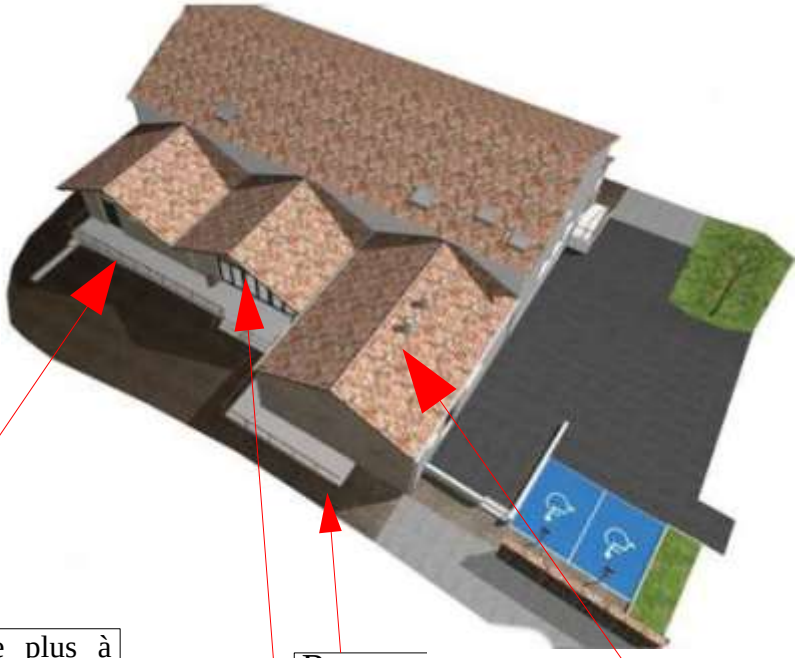

Le bloc le plus à gauche contient une salle de rangement du matériel (tables sur chariots, chaises...) ainsi qu'un accès à la scène, et le nouveau bloc sanitaire.

Rampe

Le bloc central est une grande entrée de réception, avec un comptoir.

Le bloc de droite est dédié à la cuisine : nouvelle salle de cuisine, nouvelle plonge, bloc sanitaire du personnel (douche et WC), rangement de la vaisselle.

L'extérieur de la salle est paré de pierres taillées, et une longue rampe court le long des blocs.
Tout est désormais de plain-pied, accessible et aux normes actuelles !

Extérieur :

Hall d'entrée

Bloc sanitaire

Bloc cuisine

Equipements de sécurité

Marchés et finances

La plupart des marchés (Voirie et Réseaux Divers, Gros Œuvre, Charpente, Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures, Cloisons et Isolations, Carrelage, Peinture, Électricité, Plomberie, Équipements Cuisine), ont été attribués, après appels d'offres, à des entreprises Deux-Sèvriennes (sauf gros œuvre et peinture (Vienne)) : vous pouvez en voir la liste dans l'extrait du registre des délibérations du 20 juin 2014).

L'ensemble de ces marchés, auxquels se rajoute la rémunération de l'architecte et de la maîtrise d'œuvre, les coûts de mission géotechnique, l'APAVE, Gérédis et le SMACL s'élèvent à 691 380 €.
Pour ces travaux, fort heureusement, la commune a perçu ou va percevoir un ensemble de subventions qui vont alléger ces coûts (DETR : 122 145 €, CAP 79 (étude et travaux) : 46 210 €,
Réserve parlementaire députée : 8000 €, FRIL : 70 000 €), soit un total de 246 355 €

Coût total	691 380.00 €
Total subventions	246 355.00 €
Différence	445 025.00 €

La commune a fait un emprunt de 300 000 € sur 25 ans, auprès de la Caisse des Dépôts, à un taux basé sur le livret A + 1% (Cf. registre du 20 mars 2015)
Par ailleurs, la TVA sur ces travaux sera reversée, 2 années après la réalisation des travaux, ce qui représente 107 825,00 €.

Une inauguration conviviale et populaire

Le 30 janvier 2016, il était donc temps, pour la population de Mairé-L'Evescault, de découvrir les changements dans sa Salle des Fêtes. Alors que la réception des travaux avait eu lieu le 05/12/2016, l'ensemble des habitants de la commune, ainsi que le Président de la région, le Préfet du département, le Président du département, de la Communauté de Communes, notre députée, les conseillers régionaux, les entreprises, l'architecte... ont été invités à inaugurer la nouvelle partie de la Salle des Fêtes.

Rassemblés tout d'abord dans le hall, chacun a pu voir la nouvelle partie et ses aménagements. Est venu ensuite le temps des vœux, des discours, très orientés vers la salle mais aussi vers le maintien de l'école dans notre commune. Enfin, le ruban tricolore a été coupé et tout le monde s'est retrouvé autour d'un verre et d'un buffet convivial.
Rendez-vous est fixé pour l'année prochaine, aux vœux du maire !!!

Pierrick Marquet

La future bibliothèque

La Commune de Mairé-L'Evescault s'est portée acquéreur de l'ancien local de la SAUR situé au 13 Rue des Anciens Artisans pour la somme de trente mille euros frais d'acte inclus, afin d'y transférer la bibliothèque qui se trouve actuellement au 1er étage de la mairie; le bâtiment de plain-pied est plus facile d'accès.

La pièce principale d'une grande superficie comporte de grandes baies vitrées qui la rendent lumineuse, un vaste parking est à disposition.

Une autre partie du bâtiment, d'une surface plus modeste, sera réservée aux chasseurs pour y tenir leurs réunions ou faire d'autres activités.
Cependant, il y a quelques travaux d'aménagement (menuiserie, plomberie, électricité) à réaliser dans les deux parties dédiées. Les travaux seront réalisés par les entreprises BARITAUD, FOMBELLE et TEXIER.

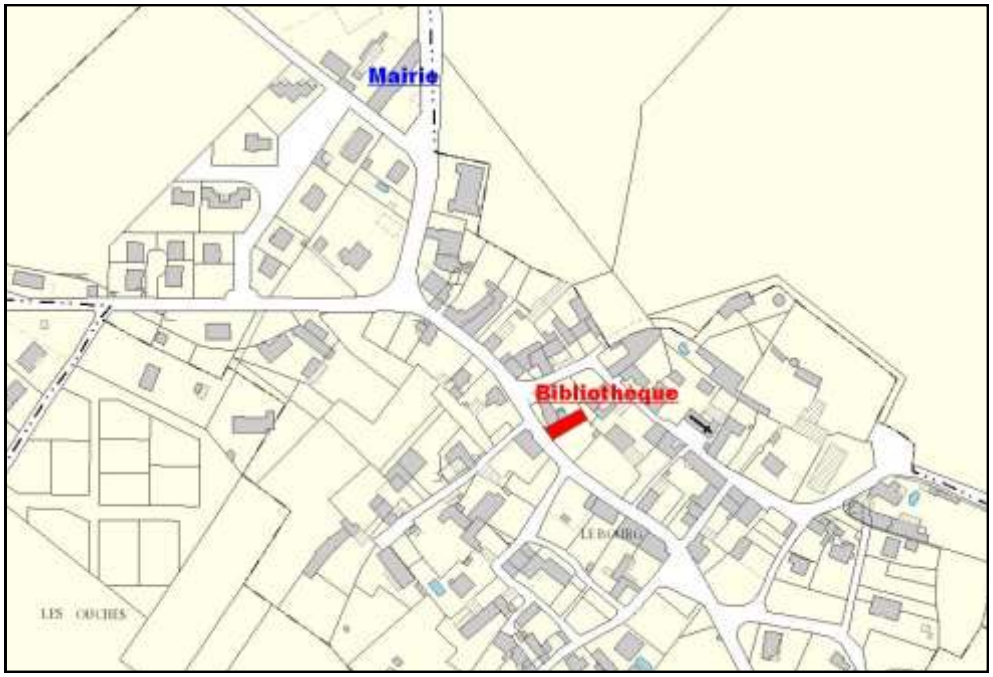

Ludovic Debenest

Une page se tourne pour le bar-restaurant

Après une histoire faite de hauts et de bas, le bar-restaurant du bourg de Mairé, propriété de la commune depuis 1984, va quitter le patrimoine communal à la décision du conseil municipal. Depuis 32 ans, un commerce et un logement attenant sont loués par la commune, avec très peu de périodes creuses, c'est-à-dire sans locataire.

Retour sur un historique de 32 ans de réussites et déconvenues.

1984 : la commune de Mairé acquiert le bâtiment. Elle l'achète à Jacqueline NIVET pour la somme de 50 000 €. La locataire sera Brigitte FAVRE jusqu'à l'année suivante.
1985 : Chantal MORIN reprend la location. Le commerce tourne pendant 5 années au « Café des Sports ».
1990 : Valérie GAUVRIT prend le flambeau pour une petite année.
1991 : C'est au tour de Monique PARIS d'en faire de même.
1992 : Danièle VAILLANT entame une longue période de location. Le magasin d'alimentation qui jouxte le bistrot fonctionne correctement, avec un dépôt de pain et un dépôt de journaux. Les enfants de ces années-là se souviennent des poches de bonbons divers et variés achetés trois fois rien à l'époque…
2004 : Janet STUART devient locatrice. Cela dure deux ans pendant lesquels il semble que les belles années du bar soient passées…
2006 : Franck OLIVIER loue pendant trois années.
2009 : Isabelle GARRAUD présente au conseil municipal un projet qui tient debout, condition sine qua non à « l'autorisation » de la location compte tenu des déconvenues précédentes. Le conseil municipal l'encourage donc dans son entreprise au « Madisson ».
2013 : Philippe CLOUZEAU nous expose à son tour avec enthousiasme son projet, loue commerce et logement, et ouvre le Bar-Restaurant « Chez Philou ».
Fin 2015 : fin de location.

Ces dernières années, la location des lieux se détaillait comme suit : 180 €/mois pour le commerce, et 342 €/mois pour le logement, les deux étant indissociables.

Consciente de l'importance du bon état des locaux en tant que propriétaire des lieux et animée par la volonté que le commerce fonctionne du mieux possible, la commune a dépensé environ 50 000 € pour des travaux dans le commerce et son logement ainsi que pour des achats de matériels, dont 7000 € depuis 2007.

A plusieurs reprises, et surtout lors de l'installation de nouveaux occupants, des ristournes sur le montant des loyers ont été faites pour que les locataires puissent démarrer leur activité dans de bonnes conditions.
Seulement, depuis 2002, les ardoises cumulées des loyers restant dus par les différents gérants s'élèvent à 25 000 €, malgré les moyens légaux que possèdent le maire et son conseil municipal pour exiger le recouvrement.

Ainsi, après en avoir débattu en réunions, le conseil municipal a décidé de stopper l'hémorragie et de mettre en vente le commerce et son logement. L' ensemble sur son terrain sera vendu pour la somme de 45 000 €.

Erwan Barillot

Et la montagne accoucha d'une souris...
Elles sont bien nos petites écoles...

A la fin de l'année 2015 et au début de l'année 2016, six bons mois furent le temps d'attaques en règle, ciblant l'école de notre commune.

Retour aux prémices

Pour rappel, sous le mandat précédent, il avait été lancé une enquête concernant la restructuration des sites scolaires dont la Com'com avait la compétence. En 1997, la compétence fonctionnement des écoles est passée des communes à la Communauté de Communes alors que la compétence investissement est restée aux communes. Le montant de 45 000 €, peu ou prou, de l'enquête ainsi menée aurait pu, sans doute déjà à l'époque, susciter des réflexions pour justifier une telle dépense, et refreiner quelques ardeurs, même si celles-ci étaient poussées et soutenues par l'Education Nationale.

Peu nombreux étaient ceux qui avaient compris ce que serait la conséquence de cette enquête ! Et notre maire, épaulé par un effectif léger de collègues, prévenait que la somme engagée était faramineuse, au vu de ce qu'on pouvait envisager de faire une fois les résultats donnés…
En effet, lorsqu'on se veut visionnaire, on se doit d'anticiper.

La Com'com avait bien imaginé qu'il y avait des choses à faire dans les écoles de nos deux cantons, soutenue par l'inspectrice de circonscription, qui ne voulait pas d'écoles distantes de moins de 3km ; l'objectif étant de stopper la baisse d'effectifs du chef-lieu de canton.

La Com'com finissait par conclure que l'école de Mairé coûtait cher, qu'elle était vétuste, insalubre, et présentait un danger sur le plan de la sécurité.

La Com'com avait des arguments pour fermer l'école : 430 000 € de travaux c'était trop. D'autres arguments malsains se faisaient jour : « A l'école de Mairé, les enfants font la sieste dans une cave "... (pourtant beaucoup ont survécu....)

Les idées imprécises font leurs chemins dans la tête des gens. Avec cette belle faculté d'anticipation, on était presque tranquille à la Com'com. On aurait ce qu'on souhaitait : la fermeture de l'école de Mairé-L'Evescault.

A partir de là, toujours sur la même ligne d'anticipation, on imaginait 2 possibilités à la Com'com : on fait les travaux de 400 000 euros, ou bien on abandonne l'école.

L'école de Mairé pourrait être sacrifiée. Comme si nous, élus et concitoyens de la commune de Mairé, premiers intéressés, nous devions laisser faire…

Durant le mandat précédent tout restait en l'état car plusieurs élus communautaires avaient senti que l'attaque était rude et le sujet sensible.

Changement de présidence et reprise des hostilités

En 2014, changement de Président à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou : ceux qui sont chargés de la compétence scolaire remettent l'ouvrage sur le métier.

Début 2015, un comité de pilotage voit le jour. Il est composé d'élus, d'enseignants et de parents d'élèves équitablement répartis sur le territoire. Un élu de Clussais-La-Pommeraie représentait le RPI Clussais- Mairé- Les Alleuds.

Les travaux du comité aboutissent quelques mois plus tard à l'émission de 3 hypothèses, 3 réaménagements possibles, au choix. Enfin, tout le monde n'a pas vraiment le choix, puisque Mairé est un site scolaire purement et simplement rayé de la carte dans les 3 scénarios présentés !

Les résultats des travaux étant connus, on commence, ici et là sur le territoire de la Com'com, à se protéger de tel ou tel scenario. La contestation permet d'intégrer dans le Comité de pilotage une représentante des parents d'élèves et de la municipalité de Mairé . Elle donne de sa voix, expose ses idées et ses arguments dans les réunions qui se succèdent. Le projet qui semble alors avoir le vent en poupe est celui qui vise à fermer plusieurs écoles et en construire une nouvelle. Ainsi, on fait miroiter aux habitants de la commune des Alleuds, dont les enfants viennent en partie à l'école à Mairé, qu'ils pourraient voir naître une nouvelle école à leur porte. De même pour les enseignants qui pourraient exercer leur métier dans des locaux tout neufs, avec du matériel de pointe et dernier cri.

Les conseils municipaux de l'intercommunalité ont ensuite dû se prononcer sur ce qui leur semblait le meilleur projet parmi les 3 propositions. Après débats et discussions à la Com'com , l'un d'entre eux devait émerger et être soumis à une consultation populaire...

Le conseil municipal de Mairé a réfuté en bloc les 3 propositions, comme l'avait fait quelques jours avant le conseil municipal de Clussais-la-Pommeraie. Qu'ont fait les autres conseils municipaux voisins ? Peu importe, à vrai dire. Nous laissions les autres communes, dont peu avaient intérêt à s'insurger contre la fermeture du site de Mairé et au mieux s'en moquaient, décider du sort déjà scellé de notre école.

Notre conseil municipal ne s'en émouvait pas encore vraiment. En effet, nombre d'entre nous voyions venir une échéance cruciale : celle de janvier 2017 et de la fusion des Com'com du Mellois. Or, l'état d'esprit des Communautés de Communes qui n'ont pas encore la compétence « écoles » est le même que celui de la nôtre il y a 20 ans, à savoir : « on se regroupe, on mutualise, et c'est pour aider notre école et pérenniser nos sites. » Les choses ont bien changé chez nous…

Sachant cela, on pouvait prédire que si le scenario de construction d'une nouvelle école était choisi, comme cela semblait se dessiner, alors la situation ne changerait pas, et Mairé conserverait son école. Une telle construction nécessite plus d'une année, du recrutement de l'architecte à la pose de la première pierre ! Le 1/01/2017 serait passé ! La nouvelle Com'com aura bien d'autres chats à fouetter, bien d'autres projets à financer, et le projet ahurissant de notre bonne vieille CCCP ne passerait pas.

Le vent tourne

C'était sans compter sur l'émergence d'autres hypothèses, qui fructifiaient au sein du comité de pilotage, dont certaines attiraient les réflexions et semblaient intéresser de plus en plus de décideurs.

A Mairé, entre autres, nous faisions sentir que nous étions vent debout contre les réaménagements proposés, on nous a donc directement accusés de démolir et de ne pas être constructifs. On nous a demandé explicitement d'être « force de propositions », comme un défi qu'on nous lançait ! Pas de problème. Des idées , on en a ! Nous avons émis 2 hypothèses, claires, argumentées, détaillées, qui allaient dans le sens d'un intérêt aussi général que toutes les autres propositions. Le mail est resté sans aucune réponse pendant plusieurs semaines, jusqu'à ce qu'à la veille d'une réunion cruciale de janvier dernier, à Limalonges, on nous réponde que le mail n'avait pas été pris en compte....

C'est alors qu'en décembre 2015, il a sérieusement fallu se lancer dans la défense de notre école, entrer dans une bataille d'arguments et user des moyens à notre disposition, pour nous faire entendre et informer la population.

Plusieurs actions construites et réfléchies, plusieurs réunions avec des représentants de communes voisines, (Clussais-la-Pommeraie bien sûr, mais aussi Melleran, Gournay, Lorigné, Pioussay), qui avaient elles aussi beaucoup à perdre, ont été menées. Précisons que tous les gens avec lesquels nous avons travaillé et échangé l'ont toujours fait dans le respect des autres, aussi bien envers leurs voisins que vis-à-vis des institutions, et quels que soient leurs intérêts propres.

Pourtant, les idées radicales montaient, les menaces envers la Com'com aussi, et son président en était informé par nos soins, car nous n'aurions pas cautionné de violence, sous quelque forme que ce soit. Notre noyau de travail n'avait par ailleurs aucun moyen pour canaliser la colère de quelques éléments furieux de voir leur école disparaitre et qui pourraient épandre à tout moment du lisier sur les locaux de la CCCP. Prévenir le Président de la Com-com nous semblait être de bon aloi, sans aucune volonté d'intimidation. En outre, il était prévenu que dans notre commune comme dans d'autres, on commençait à parler fort ! La réunion de Limalonges fin janvier en attestait, avec une salle comble et un intérêt grandissant des gens sur le sujet. Au fil des semaines, le thème de l'avenir des écoles était dans toutes les conversations, dans tous les journaux. Les gens avaient tous une opinion, selon leur commune de provenance, selon leur vécu et leurs affinités : l'école est un sujet qui ne laisse personne indifférent. Dans certains bulletins municipaux, on expliquait qu'une école n'est pas vitale sans comprendre l'avalanche de conséquences induites, ce qui nous hérissait. Les gens se dressaient peu à peu les uns contre les autres. Le bruit se faisait entendre jusqu'en préfecture et jusqu'aux services de l'Inspection Académique, où M. le Préfet et M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale eux-mêmes prirent une position très claire en faveur de notre école, non sans le faire savoir de vive voix au président de notre CCCP.

C'est cela en substance, qui devait être anticipé depuis longtemps ! L'effet papillon, la cascade d'événements. Car les répercussions ne s'arrêtaient pas là. Quelle image notre Communauté de Communes a-t-elle donné aux cantons voisins ? Leurs responsables interrogeaient les nôtres. Nous sommes censés nous regrouper avec d'autres, et déjà, sur notre territoire, il n'y a aucune sérénité.

On se rend à l'évidence

Quelques membres du comité de pilotage ont pu enfin souligner en réunion que le climat devenait de moins en moins bon dans le Cœur du Poitou. Il était temps que cela s'arrête.

Après un clair discours de M. le Préfet dans notre nouvelle salle des fêtes, où il nous promettait et s'engageait au maintien de notre école, la pression n'était plus dans notre camp.

Quelques réunions plus tard au sein de la Com'com, les élus décidèrent de ne pas fermer l'école de Mairé-L'Evescault.

Il en a fallu, de l'énergie, de la mobilisation, du temps passé, pour que ceux qui souhaitaient sacrifier des services publics scolaires de proximité, se rendent à l'évidence : on ne ferme pas une école de 65 enfants ! On l'aide, on la soutient!

L'école de Mairé n'est pas une proie facile, qu'on se le dise, et qu'on se souvienne de cet épisode, car si les mauvaises intentions se sont dissipées, elles peuvent réapparaître tôt ou tard, selon le concept qui sera développé par la gouvernance de la grande Communauté de Communes.

Des représentants des parents d'élèves au conseil municipal

Le Blaireau

Vous allez me dire, des blaireaux, on en croise tous les jours ! On est peut-être d'ailleurs soi-même le blaireau de quelqu'un… Bon, ce n'est pas de ce blaireau dont il s'agit, mais bien du mammifère, *Meles meles*, le plus gros de tous les mustélidés d'Europe. Il attire notre attention pour la rédaction de ce bulletin, non pas que nous le préférions aux autres membres de sa famille que sont la martre, la fouine, le furet, la belette ou le putois, aussi présents sur notre commune, mais parce que récemment, il a été question de cette espèce reconnaissable parmi mille. On pourrait développer de longs paragraphes sur une présentation complète de l'animal fouisseur, de son physique à ses mœurs, de son alimentation à son comportement, mais le sujet que nous souhaitons aborder ici est avant tout un sujet de réflexion.

Le blaireau a, en général, mauvaise réputation. Parfois, auprès de chasseurs, parfois auprès d'agriculteurs. Il vient sporadiquement à manger blé, orge ou maïs dans les champs. C'est plus fréquent lorsque ses ressources alimentaires se font rares, avec quelques dégâts. Il n'est cependant pas classé nuisible et la cohabitation avec les humains se passe bien, le plus souvent.

Il y a peu, le blaireau a eu mauvaise presse par chez nous. En effet, dans un élevage bovin d'une commune voisine, comme vous avez pu le suivre dans l'actualité, un foyer de tuberculose bovine a été détecté. Ainsi, le cheptel fut abattu par mesure de précaution. Comme toujours, on a tenté de tracer la bactérie responsable, *Mycobacterium bovis*, et de cibler son vecteur. Comment a-t-elle pu arriver à Caunay ? Et le blaireau, qu'on sait hôte potentiel de cette forme du bacille de Koch, a été pointé du doigt ! C'est démontré depuis la fin du siècle précédent. Donc disons qu'a priori, on a raison de stigmatiser cette bête, car étant donné que dans la nature, rien ne se créer, la bactérie n'est pas arrivée ici par l'opération du Saint-Esprit. Elle est transmissible par l'air expiré, le crachat, l'urine, les matières fécales,… réciproquement entre blaireau et bovins. Il est donc intéressant de se pencher sur cette relation. Et le prélèvement des blaireaux - comme on dit poliment - a commencé… En revanche, quand va-t-on décider de s'y pencher scientifiquement ?

En effet, on a pu lire dans la presse que des vétérinaires avouaient mal connaître la transmission de la bactérie et donc de la maladie. Soit. Pourtant, c'est coûteux en indemnisation de cheptels rayés de la carte et en campagne de chasse, déterrage, piégeage des blaireaux.

Les Anglais et les Irlandais connaissent bien ce problème. Au Royaume-Unis, dans les années 90, des foyers à *M. Bovis* sont détectés.

Eh bien, avant même que le rôle du blaireau soit étudié de fond en comble quant au transfert du micro organisme pathogène vers les vaches, de véritables campagnes d'éradication ont eu lieu ! Et avec des arguments qui tenaient à peine debout, des disputes (qui durent encore) ont eu lieu entre d'une part les agriculteurs et chasseurs qui n'avaient aucune preuve que les blaireaux causaient la mort des cheptels bovins, et d'autre part les fervents défenseurs de la nature et de l'animal qui n'avaient pas de démonstration plus fondée du contraire. Combat stérile ! Il faut, comme toujours, passer par des études scien-ti-fiques !

La première grande étude indépendante a été publiée en 2007. Les scientifiques ont tenté, sur tout le territoire, de traiter le problème de 3 façons différentes. Comment ?

On tue tous les blaireaux ! Tous ! On les pourchasse, on les massacre, loin à la ronde !

On tue les blaireaux en les ciblant, à proximité des élevages qui ont été malades.

On laisse tranquille les blaireaux.

Résultats :

Le pourcentage de vaches malades dans les diverses contrées anglaise n'a pas baissé significativement et on lisait dans le rapport final du Groupe Scientifique Indépendant (ISG) que « *alors que les blaireaux sont clairement une source de tuberculose bovine, une évaluation minutieuse de nos propres données et de celles d'autres études indique que l'abattage des blaireaux ne peut apporter aucune contribution significative à la lutte contre la tuberculose dans le bétail en Grande-Bretagne, certaines politiques envisagées étant même susceptibles d'aggraver les choses au lieu de les améliorer* ». Voilà ! Ca, c'est fait ! Il faut dire que dans les populations de blaireaux éradiqués, on n'avait que 5% de cas où l'animal était porteur.

Et l'ISG de préciser au final que pour que la maladie se propage moins, la principale source d'infection doit être traitée, et ce sont les vaches elles-mêmes ! Et cela doit se faire « *par la seule application de mesures strictes de contrôle des bovins.* »

En 2012, un « think tank » (= laboratoire d'idées) anglais a demandé au gouvernement d'arrêter ce type de tuerie massive des blaireaux dans une publication d'étude scientifique (oui, encore !). Leur étude montre que sur 9 années, environ 11000 blaireaux ont été tués. La prévalence de la maladie, c'est-à-dire le nombre de cas dans la population bovine, a diminué, certes. Mais d'à peine 15% !

Parallèlement, les Anglais ont expérimenté la vaccination dans les cheptels de certaines régions et le nombre de cas a été divisé par 4.

D'autre part, cette publication, comme le rapport de l'ISG, met en lumière que l'abattage systématique des blaireaux avait des effets aggravants sur la transmission de la maladie. Les endroits où les familles de blaireaux sont zigouillées deviennent des territoires inoccupés par ces mustélidés. Or, des jeunes blaireaux émancipés n'hésitaient pas à venir s'y installer. On favorisait donc les mouvements de populations de blaireaux et avec elles, les quelques individus ici et là porteurs de *M. bovis*. Il a été montré, de plus, que là où le blaireau était absent, les renards élisaient domicile beaucoup plus facilement. Bilan ? Demandez aux éleveurs de volailles s'ils étaient contents !

On a donc voulu régler un problème que non seulement, on aggravait mais en plus, on en a créé d'autres. Pourtant, à l'école, on nous a tous demandé de réfléchir avant d'agir. Serait-ce que lorsqu'on arrive aux responsabilités, on ne soit plus apte à appliquer l'adage ?

Pour en revenir au cas local, il était prévu d'attraper et de tuer 28 blaireaux. Avec autopsie à chaque fois, bien sûr. Après avoir procédé aux 28 prélèvements dans les rangs des blaireaux, aucun n'était porteur de la bactérie *Mycobacterium bovis*. Le préfet avait vraisemblablement envisagé de cesser la tuerie. Cela coûte beaucoup d'argent… mais autre question ? Comment se fait-il que cet argent n'ait pas été utilisé pour tester par prélèvement les autres vaches du cheptel ? Peut-être parce que le fameux test n'est pas fiable, comme les services vétérinaires le disent !... mais alors si le test n'est pas fiable, y-aurait-il eu ce qu'on appelle un « faux négatif » dans les tests lors des autopsies de blaireaux ? Ou alors, pire : le cas de la vache de Caunay n'était-il pas un « faux positif » ?

Cela laisse songeur.

Erwan Barillot

Le Géranium Herbe-à-Robert

Tout le monde connait les Géraniums, n'est-ce pas ? Tout le monde en a ou, tout du moins, en a vus aux fenêtres, bien sûr ! … « ou pas ! », comme il est à la mode de dire. En effet, les géraniums de nos fenêtres n'en sont pas. Ce sont des plantes du genre *Pelargonium*. En revanche, à Mairé-L'Evescault, tout le monde a pourtant déjà vu des géraniums sauvages. Et en particulier une des nombreuses espèces du genre *Geranium*, une espèce très commune : le Géranium Herbe-à-Robert, de son nom latin *Geranium Robertianum*, qui pousse près de nos maisons, sur nos murets, sur nos talus ou en lisières de nos bois.

On a tous déjà vu ses petites fleurs roses dès le mois d'avril et pendant l'été. Les plus curieux, les plus intéressés ont remarqué que l'odeur n'est pas des plus agréables. Elle se rapproche un peu de celle de l'urine du mangeur d'asperges. Pas terrible, donc !

Pourtant, cette plante a sa place dans tout guide complet des plantes médicinales. C'est d'ailleurs dans la phytothérapie que cette plante trouve l'essentiel de son utilité.

En France, pour être considérée comme plante médicinale, l'Herbe-à-Robert doit contenir 10% de tanins au moins. Certains individus en possèdent plus de 30%. Ces tanins en font un végétal aux vertus astringentes et la pharmacopée traditionnelle utilise toute les parties de la plante.

Ainsi, en décoctions, elle a permis et permet encore aux fans de phytothérapie de se soigner les extrémités de l'appareil digestif. Des recettes utilisées en gargarisme et en bain de bouche permettent, à un bout, de calmer les angines, de soigner les aphtes ou les gingivites, et à l'autre bout, des bains de siège permettent de traiter les hémorragies dues aux crises hémorroïdaires. En application externe, l'astringence de ses composés aide entre autres au soin des plaies ou des éruptions cutanées, des eczémas, ou au désengorgement des seins.

Ce Géranium possède aussi des vertus antispasmodiques. En breuvage, les tisanes permettent de traiter les diarrhées aigues et par la même occasion les inflammations des parois intestinale et stomacale.

Enfin, il s'agirait aussi d'une plante intéressante pour les diabétiques car empiriquement et depuis longtemps, on a remarqué qu'à la suite de son utilisation en infusion, elle permettait de faire baisser le taux de glucose dans l'urine… et donc dans le sang.

Vous ne regarderez peut-être plus l'Herbe-à-Robert, avec des jolies petites fleurs roses mais à la sale odeur, avec le même œil, dorénavant.

Erwan Barillot

Lotissement des Ouches

Le lotissement se compose de 11 parcelles de 610 à 971 m2.

Le prix a été fixé à 19,50 € h.t le m2.

Les prix des lots s'échelonnent de 13 694€ à 21 798€ TTC.

N° du lot	Surface en m^2	Prix de vente TTC en €
1	758	17 017.00
2	776	17 421.00
3	833	18 700.00
4	647	14 525.00
5	628	14 098.00
6	610	13 694.00
7	719	16 141.00
8	751	16 859.00
9	955	21 439.00
10	971	21 798.00
11	825	18 521.00

Les communes de notre secteur géographique ont été invitées à valider le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) qui, dans le cas qui nous concerne, consiste à regrouper les 80 communes du Pays Mellois dans une seule et même communauté de communes.

Sur les 80 communes du pays Mellois, 73.75 % ont voté favorablement le nouveau périmètre, ce qui représente 65,43 % de la population.

Une seconde consultation se fera au second semestre 2016 suite à la validation du Schéma par la Commission départementale.

Cependant les élus se sont mis au travail pour préparer cette nouvelle entité.

Les Présidents et Vice-Présidents des Communautés de Communes concernées se sont accordés le 18 novembre 2015 sur le principe d'un regroupement qui doit s'opérer sur un projet clair, partagé et orienté vers l'avenir.

Nécessité de travailler en coopération avec les communes

- Si une commune peut être appelée à être le siège de cette future intercommunalité, l'organisation de l'ensemble de son territoire doit être une priorité.
- Des services ou compétences décentralisés devront être implantés dans les pôles ruraux.
- La ville centre devra prendre en compte l'intérêt de l'espace rural et de ses projets
- Des discussions par groupes de travail devront permettre d'échanger sur les grands projets ruraux.

L'ensemble des compétences visera à préserver le tissu économique, accroître l'attractivité du territoire et prioriser son développement.

La compétence «développement économique» sera une priorité.

La gouvernance à mettre en place doit permettre de maintenir des comités locaux qui seront un lien vital avec les anciennes Communautés de Communes et seront constitués des anciens conseils communautaires.

Les commissions thématiques travailleront sur le projet politique et sa déclinaison opérationnelle ; leurs compositions devront être représentatives du territoire.

Les orientations en termes de prise de compétence et en matière de gestion seront définies en juin 2016.

La compétence scolaire devra être harmonisée et généralisée au 1er janvier 2018. Un nom sera donné à cette nouvelle Communauté de Communes. Il doit être rassembleur et représentatif de l'identité du territoire. La commission communication sera amenée à faire un ensemble de propositions motivées concernant le nom de cette nouvelle Communauté.

Si le futur territoire communautaire aura vocation à promouvoir son dynamisme à travers une intercommunalité d'initiatives et de projets, il conviendra d'analyser et d'apporter toute notre attention sur le contenu des avis motivés émis lors des débats par les conseils municipaux et les anciens conseils communautaires.

En ce qui concerne les finances une attention particulière devra être menée sur l'analyse et la maîtrise de la fiscalité et l'impact financier des transferts de compétences.

La conférence de l'intercommunalité est composée de l'ensemble des conseillers communautaires

Des commissions thématiques sont constituées des membres issus de chaque Communauté de Communes et peuvent associer d'autres représentants de structures, personnes ressources ou élus municipaux en fonction des thématiques abordées.

.../...

Les commissions Thématiques

- Commissions Prioritaires :
- Commission Communication
- Commission Ressources humaines et gouvernance
- Commission Finances & fiscalité
- Commission Aménagement de l'espace
- Commission Développement économique
- Commission Développement touristique
- Commission Protection et mise en valeur de l'environnement
- Commission Assainissement
- Commission Patrimoine et investissements
- Commission Scolaire
- Commission Social : personnes âgées, Enfance Jeunesse
- Commission Participations sports - cultures
- Réunions secondaires :
- Commission Rivières et cours d'eau
- Commission Habitat + bâtiment public (patrimoine)
- Commission Compétences facultatives

Le comité de pilotage

Composé des Présidents, des Vice-Présidents accompagnés par les directeurs

▪ valide les méthodes, les orientations, la planification et les propositions d'organisation,
▪ pilote les groupes de travail thématiques et géographiques,
▪ organise la concertation,
▪ est le relais des groupes intercommunaux et assure leur information

Le comité exécutif

Composé des Présidents, d'un vice-Président accompagné par les directeurs assure le suivi régulier de l'avancement du travail,

Les conseils communautaires

▪ sont informés de l'avancée du projet et des réflexions en cours,
▪ débattent sur le projet de SDCI,
▪ transmettent les informations à l'ensemble des élus communaux,
▪ désignent des représentants pour participer aux groupes de travail,
▪ approuvent l'organisation et la méthodologie

Les conseils municipaux

Ils sont informés de l'avancée du projet, et débattent sur le SDCI.
Il y aura des réunions organisées pour l'ensemble des conseillers municipaux et communautaires du territoire

Le comité de direction

Composé des Directeurs des Communautés de Communes.
Il pourra être étendu aux Directeurs des structures concernées par la fusion (CIAS, SMPM, SMP, SICTOM…)

La composition du nouveau conseil communautaire **(107 sièges)**

à partir du 1er janvier 2017 pourrait être la suivante :

- Cté Cnes Val de Boutonne : 20 sièges (18.69 %)

- Cté Cnes du Mellois : 34 sièges (31.77 %)

- Cté Cnes Cœur du Poitou : 32 sièges (29.91 %)

- Cté Cantonale Celles Sur Belle : 21 sièges (19.63 %)

La Route Départementale 948 traverse notre commune sur un linéaire de 4,500 kilomètres, ancienne route nationale 148 qui allait de Noirmoutier (Vendée) à Etagnac (Charente) et déclassée en route départementale 948 en 1972; dans la Vienne elle devient route départementale 148. La RD 948 traverse les zones urbanisées des Brousses et du Four à Chaux, ainsi que plusieurs voies communale qui relient notre bourg à nos petits villages, avec des carrefours à la visibilité médiocre. On dénombre malheureusement plusieurs accidents de la circulation et un trafic routier en augmentation d'année en année. C'est pourquoi sa modernisation s'impose. A la réunion du 22 février 2016 et après avoir pris connaissance du dossier de concertation, le conseil municipal a émis un avis favorable aux contournements de Melle et de Sauzé-Vaussais et sur les autres secteurs à un aménagement de la route départementale existante assurant une meilleure sécurité des usagers.

La RD 948 reliant Niort à la Route Nationale 10 est l'un des axes majeurs de circulation des Deux-Sèvres. Classé à grande circulation et emprunté à 25 % par des poids-lourds, il appartient au Réseau Routier d'Intérêt Régional (R.R.I.P). Le département des Deux-Sèvres souhaite aujourd'hui moderniser la section Melle – RN10 en l'aménageant progressivement en tronçons à 3 voies. Aujourd'hui à 2 voies, la RD 948 est empruntée par plus de 10 000 véhicules par jour dont 1/4 de camions.

Afin de faire face aux flux de circulation, tout en améliorant la sécurité et le confort des usagers, sa modernisation impose aujourd'hui sa nécessité.

LE BILAN DE CONCERTATION

A l'issue de la concertation, le département des Deux-Sèvres , maître d'ouvrage du projet établira un bilan de la concertation qui dressera une synthèse des avis et des observations. Celui-ci sera soumis à l'avis des communes concernées, puis rendu public. Il s'agira alors de retenir une variante, elle sera approfondie puis soumise à enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

LA CONCERTATION PUBLIQUE

La période de concertation autour du projet de modernisation de la RD 948 est une étape préalable à l'enquête publique. Pendant 1 mois du 12 janvier au 12 février 2016, chacun à eu l'opportunité de s'exprimer sur le projet.

UN AXE STRUCTURANT POUR LE TERRITOIRE

Reliant Niort à la RN10, la RD 948 est une voie d'accès privilégiée pour rejoindre Confolens et Limoges à l'est et Ruffec et Angoulême au sud. L'installation d'un important centre routier aux Maisons-Blanches, juste à l'intersection de la RD 948 et la RN10 confirme l'importance de cette route départementale.

.../...

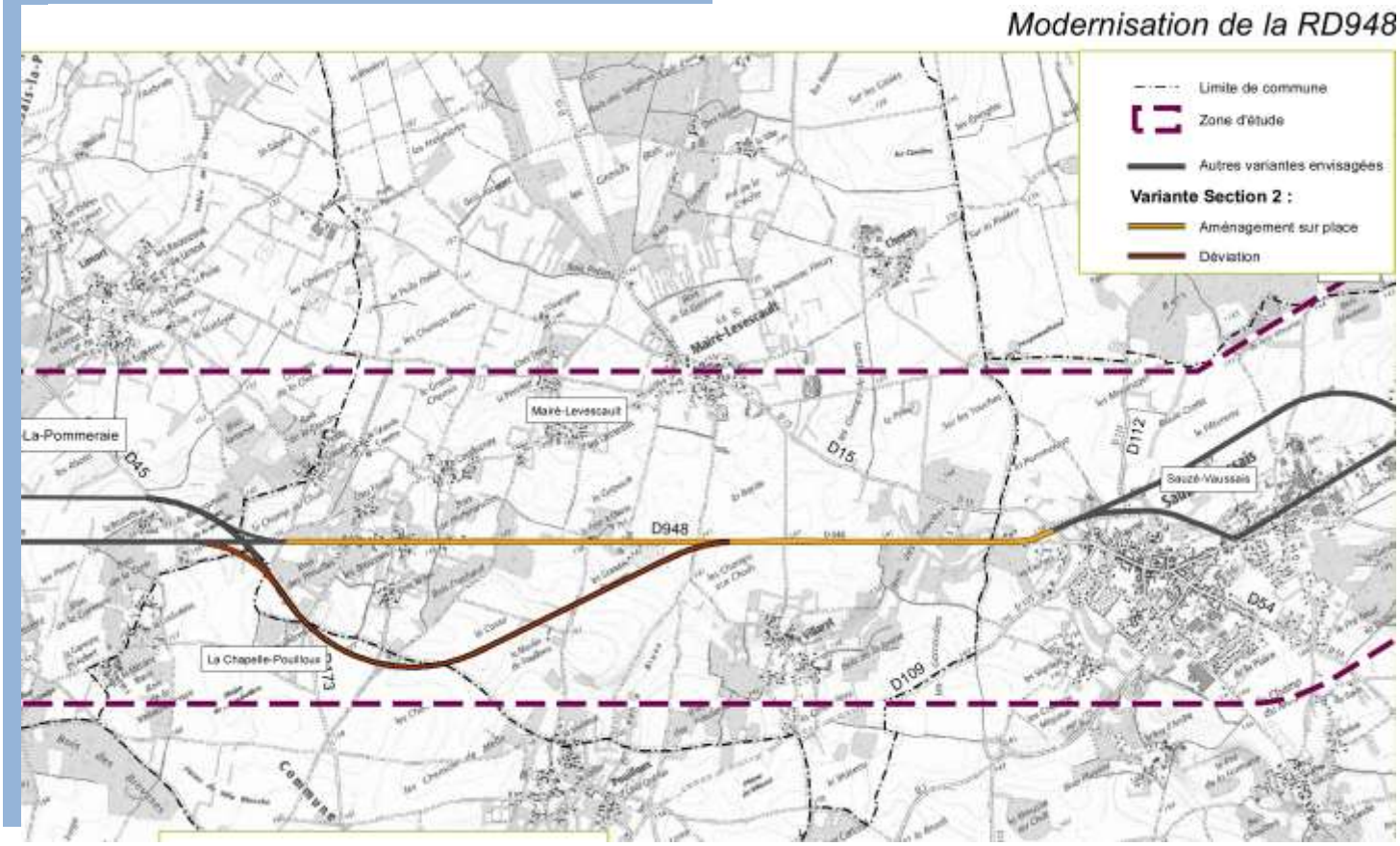

DEUX VARIANTES POSSIBLES

1 / AMENAGEMENT SUR PLACE RD 948 EXISTANTE

Cette variante emprunte le tracé actuel de la RD 948 depuis la RD 45 (Route de la Brunette à Lezay) et jusqu'à la déviation existante de Sauzé-Vaussais. Elle traverse les zones urbanisées des Brousses et du Four à Chaux. Ces zones seront réaménagées en adéquation avec une vitesse pratiquée qui sera limitée à 50 km / h pour les Brousses. Entre ces secteurs des Brousses et du Four à Chaux, un aménagement sur place à 2 voies est prévu avec des reprises éventuelles du profil en long de la route pour le confort des usagers et un dispositif d'assainissement permettant de traiter les eaux de la RD 948. Au-delà du Four à Chaux et jusqu'à la déviation de Sauzé-Vaussais, un créneau à 3 voies permettant alternativement le dépassement dans chaque sens de circulation d'environ 800 mètres. Les différents accès sont maintenus avec des aménagements de sécurité et des dégagements de visibilité aux différents carrefours.

2/ DEVIATION SUR UN TRACE NEUF

Cette variante est en tracé neuf de la RD 45 (Route de la Brunette à Lezay) au Four à Chaux, ce tracé se raccorde sur le point d'échange avec la RD 45 , passe entre les Bois des Trouillères et des Preuilles au sud ouest des Brousses et rejoint la RD 948 actuel au sud du Four à Chaux au niveau du carrefour de la voie communale qui relie l'ancienne porcherie à Villaret. Le linéaire total de cette déviation est de 5 600 mètres. Aménagement des carrefours : pour la desserte du Four à Chaux un tourne à gauche au niveau du raccordement de la déviation sur le tracé actuel de la RD 948. Au carrefour de la RD 15, Route de Mairé L'Evescault à Sauzé-Vaussais un giratoire est prévu. Pour plus d'infos vous pouvez consulter le site internet : modernisation-rd948.fr ou le dossier en mairie.

Yannis COIRAULT

TARIF ACTUEL DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Location de la salle des fêtes

Période du 1er mai au 14 octobre				Période du 15 octobre au 30 avril			
Particuliers habitant la commune de Mairé-**L'Evescault**		**Particuliers n'habitant pas la commune de Mairé-L'Evescault**		Particuliers habitant la commune de Mairé-**L'Evescault**		**Particuliers n'habitant** pas la commune de Mairé-**L'Evescault**	
Salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine
60.00 €	50.00	150.00	60.00	100.00	50.00	250.00	60.00

Période du 1er mai au 14 octobre				Période du 15 octobre au 30 avril			
Associations de la commune de Mairé-**L'Evescault**		Associations hors commune de Mairé-**L'Evescault**		Associations de la commune de Mairé-**L'Evescault**		Associations hors commune de Mairé-**L'Evescault**	
Salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine
60.00 €	gratuit	60.00	60.00	100.00	gratuit	100.00	60.00

Un chèque de caution de 600.00 euros sera demandé pour chaque location.

Location de la vaisselle

	Plats	Autres articles
Habitants ou associations de la Commune	0.27 €	0.04 €
Habitants ou associations hors Commune	0.37 €	0.05 €
Tout article loué perdu ou cassé sera facturé selon sa valeur de remplacement.		

Location de la petite salle polyvalente « la Boulite » :

- Particuliers et associations de la Commune : 30.00 €
- Location aux jeunes de la Commune : 10.00 €
- Particuliers et associations hors Commune : 40.00 €

L'occupation par les associations de la Commune est gratuite lorsqu'elle est sans but lucratif.

Une caution de 150.00 euros sera demandée pour chaque location.

Au coeur des déchets

Les bacs d'ordures ménagères ont été installés près des habitations afin de permettre aux habitants de déposer rapidement et sans contrainte les déchets qu'ils produisent chez eux.

Cependant, ces bacs ne sont présents que pour les déchets dits « quotidiens » de faible volume et non recyclables.

Chaque bac est dimensionné afin que chaque habitant rattaché au bac puisse avoir à sa disposition un volume de 35 litres par semaine. Cette moyenne varie bien évidemment en fonction de chacun mais c'est en respectant ceci que nous permettons à chacun d'entre vous de pouvoir avoir un lieu propre et disponible.

Nous voyons encore trop souvent des objets volumineux non recyclables (moquettes, coussins…) ou des objets recyclables (emballages, cartons, appareils électroniques, déchets alimentaires, gravats, pelouse …) dans les bacs d'ordures ménagères.

Non seulement ces déchets sont trop volumineux et saturent rapidement le bac empêchant les autres usagers de pouvoir déposer leurs déchets, mais en plus ils coûtent très cher à la collectivité.

Chaque année, les habitants de Cœur du Poitou déposent environ 2200 tonnes d'ordures ménagères. Si tout le monde respectait les consignes de tri, ce chiffre tomberait à 1100 tonnes. Lorsque l'on sait qu'une tonne d'ordures ménagères coûte 220 €, on se rend rapidement compte de l'importance de bien trier.

Si vous avez des questions sur les gestes de tri ou sur tout autre aspect en rapport avec les déchets vous pouvez nous contacter au 05.49.07.78.42. Si besoin, nous pouvons nous déplacer chez vous pour tout vous expliquer bien en détail et vous aider à mieux vous organiser pour vous faciliter les gestes de tri.

Passeport Loisirs

Afin d'aider les jeunes à la pratique d'une activité sportive ou culturelle, le Conseil Municipal a créé le « Passeport Loisirs » depuis le 1er janvier 2011. Ce dispositif s'adresse aux jeunes domiciliés dans la commune de Mairé-L'Evescault et qui sont âgés de moins de 19 ans.

Cette aide est attribuée sans conditions de ressources et vient en déduction du coût de l'adhésion ou de la licence délivrée par une Association du Pays Mellois à caractère sportif ou culturel. L'aide est d'un montant de trente euros ou du montant réel de la dépense si celle-ci est inférieure. La demande est téléchargeable sur le site internet de la commune (menu Vie Pratique) ou à demander à la mairie.

Pensez à consulter le site internet de la mairie (www.maire-levescault.fr) sur lequel vous pouvez trouver nombre **d'informations pratiques, démarches administratives**, comptes- rendus des réu**nions de conseil municipal, analyse d'eau** potable, actualités de votre Commune, **loisirs, festivités locales…**

Vous pouvez nous faire part de vos observations et ce que vous souhaiteriez **trouver sur le site et qui n'y est pas actuellement.**

Mairie de Mairé-**L'Evescault**

1 rue des Grands Bois, Le Bourg 79190 Mairé-L'Evescault

Tél : 05.49.07.62.68 Fax: 05.49.07.99.83

www.maire-levescault.fr

Courriel: mairie.mairelevescau@free.fr

mairie-mairelevescault@paysmellois.org